



## 2. Contexte et enjeux

A la suite du projet justice sur le 9<sup>e</sup> FED (2009 -2013) et tirant les leçons de ce dernier, le projet appui à l'Etat de droit sur le 10<sup>e</sup>FED a estimé que l'amélioration du secteur de la justice en Mauritanie passait à la fois par un renforcement de l'offre de justice (renforcement des capacités des acteurs de la justice privés et publics) et par un appui à la demande de justice du point de vue du justiciable, via les acteurs associatifs. L'enquête de perception sur la justice menée en 2012, montrait une forte défiance des justiciables mauritaniens vis-à-vis du service public de la justice. A partir de ces principes le projet Etat de droit est articulé autour de trois composantes :

- Accès à la justice : bureaux d'accueil dans les tribunaux, appui aux associations de justiciables, formation des acteurs associatifs, journalisme judiciaire.
- Renforcement des capacités des acteurs de la justice : appui à l'ENAJM, Appui à la DRH, formation des magistrats, greffiers, avocats, huissiers. Accompagnement des réformes
- Appui à la politique pénale et pénitentiaire : formation des détenus via des ONG reconnues par l'administration pénitentiaire

L'atteinte de ces objectifs nécessite une appropriation forte du projet par le département de la justice au travers de deux préalables : l'adoption des textes nécessaires pour les réformes envisagées et pour la mise en place d'un corps de gardiens civils pour les prisons.

### Informations générales

- **Montant €:** 7 000 000 Euros
- **Maitre d'œuvre :** Ministère de la justice(hors activités société civile)
- **Date début** 7 janvier 2015 – **Date fin de mise en œuvre opérationnelle :** 28 octobre 2018
- **Mode(s) de gestion et acteurs de mise en œuvre :** gestion indirecte privée ICE International Consulting Expertise
- **Objectif global :** consolidation de l'Etat de droit dans sa composante juridique et judiciaire
- **Contacts :** Christophe Courtin, Chef de projet 00 222 26 31 47 71 [christophe.courtin@yahoo.fr](mailto:christophe.courtin@yahoo.fr)

## 1. Actions réalisées et en cours

- Appui à l'Ecole Nationale d'Administration de Journalisme et de la Magistrature (ENAJM) : diagnostic institutionnel de l'ENA (France), refonte des formations initiales des magistrats, élaboration d'une politique de formation continue
- Etudes, plus spécifiquement : le juge d'application de peines, l'institution du Mouslih (justice traditionnelle), enjeux et perspectives pour la mise en place d'un corps de gardiens civils, étude sur la nature et le volume des contentieux, les freins à l'inscription à l'état civil, une nouvelle enquête de perception (en cours de finalisation),
- Secteur associatif : signature et suivi de 22 contrats de subvention en attribution directe (500 000 euros) au secteur associatif pour l'assistance et la documentation judiciaire, le plaidoyer, la sensibilisation, l'accès aux droits. Appui d'un collectif de la société civile pour la réforme de la loi d'association.
- Formation : mise en place d'une stratégie formation pour le ministère, les avocats et les huissiers. Montage d'une stratégie long terme avec l'Institut Supérieur de la Magistrature de Tunis (35 magistrats formés à Tunis au droit commercial et montage en cours d'une formation de 24 greffiers au droit pénal), réhabilitation et équipement du centre de perfectionnement de la justice, formation de 60 magistrats et greffiers des ressorts des Cour d'Appel de Nouadhibou et de Kiffa aux réformes législatives de 2015, Formation de 45 magistrats et greffiers de Attar, Kiffa et Nouadhibou à la langue française.
- Politique pénale et pénitentiaire : formations des détenus à Aleg et au quartier des mineurs de la prison centrale. Suivi psychologique des femmes à la prison pour femme
- Appui à la Cour Suprême : journée scientifique, site web, revue, bibliothèque
- Visibilité : Concours international de plaidoiries, festival du film sur les DH
- 7 Colloques scientifiques organisés

## 3. Résultats atteints

L'ENAJM et la Cour Suprême ont renforcé leur notoriété dans le secteur de la justice et vis-à-vis des partenaires internationaux.

Les nombreuses activités menées, au-delà de leur impact spécifique dans les limites de leurs objectifs, ont eu un impact réel sur la perception par les autorités mauritaniennes de la nécessité d'appréhender la question de la justice dans le pays d'une manière plus fondamentale. Les difficultés d'appropriation du projet par certains secteurs de la justice ont montré qu'une véritable politique sectorielle était nécessaire pour renforcer de manière pérenne l'Etat de droit en Mauritanie. La décision de doter la Mauritanie d'une politique sectorielle a été prise en conseil des ministres en avril 2018. Le projet est chargé de l'accompagnement de l'élaboration de cette politique sectorielle.

L'orientation forte du projet vers l'apport de la société civile sur les questions juridiques et judiciaire a fait évoluer la perception du ministère vis-à-vis des acteurs associatifs. Le projet a contribué de manière significative aux réunions de coordination des partenaires au développement dans le secteur de la justice (GIZ, coopération française, Agence Française de Développement, HCDH, UNICEF, coopération espagnole).

## 4. Perspectives

A six mois de la fin des activités du projet, les enjeux sont liés i) à la réussite de l'élaboration de la politique sectorielle dans la perspective du projet justice sur le 11<sup>e</sup> FED et ii) à l'aboutissement des activités de la société civile dans le secteur de la justice. 6 commissions d'élaboration de la politique sectorielle sont créées, l'UGP va orienter ses travaux d'études et colloques pour alimenter les travaux des commissions. Un travail de capitalisation sur les 22 subventions va être mené